

Réponses de l'Assemblée Générale du 08/09 aux propositions de la Directrice de la Bpi

Dans le cadre du préavis de grève du 10 septembre,
la Directrice de la Bpi a proposé aux représentants du personnel :

— *une augmentation de 6 à 9 mois de la durée des contrats des vacataires, non renouvelables*

Si cette proposition est une avancée, elle ne satisfait pas la demande initiale d'amélioration des contrats. En effet, la demande d'allongement des contrats s'appuie sur le besoin exprimé des vacataires d'accéder aux ARE à la fin de leur contrat et de pouvoir augmenter leurs chances d'avoir des indemnités maladie.

De plus cette formulation (prise du mail envoyé par la directrice le 08/09) n'est pas claire et sous entend une prolongation des contrats de six à neuf mois, alors qu'elle parle d'une prolongation seulement de 3 mois : des contrats de six mois passant à 9 mois.

Mme Carrier a évoqué oralement une évaluation/étude des remplacements des vacataires, dont nous n'avons pas pu prendre connaissance.

Nous attendons une confirmation écrite de l'étude sur le remplacement des vacataires actuellement en poste et les avenants proposés aux vacataires en poste non remplacés. Nous avons demandé le prolongement des contrats en cours dans ce contexte économique incertain.

— *une revalorisation salariale à partir du 1er janvier*

Nous n'avons aucune précision chiffrée des taux et des délais d'application. Selon une déclaration orale de la directrice: cette revalorisation des salaires s'appuie sur une décision ministérielle dont les sources restent inconnues.

Nous accueillons avec joie la nouvelle de la revalorisation des salaires des vacataires d'encadrement de rangement, sur la déclaration orale de Mme Carrier. Cette revalorisation concerne trois vacataires de la Bpi; nous attendons de connaître les taux exacts pour eux et pour les autres vacataires (prenant en compte la pénibilité et les qualifications requises pour les postes).

— *le paiement des heures prévues au planning le temps du test et de l'isolement des vacataires.*

Suite à la déclaration orale de Mme Carrier, qui craignait de se mettre dans l'illégalité, nous demandons de toute urgence, des mesures locales légales qui permettent le paiement des heures prévues au planning sur les deux semaines (environ) nécessaires pour effectuer le test et l'isolement des vacataires.

Nous demandons un protocole Covid pour les vacataires, qui prend en compte la rémunération des sept jours d'attente nécessaires avant d'effectuer les tests, auquel il faut ajouter le temps d'attente du test et de ses résultats.

Ainsi, et après concertation en assemblée générale du 08/09/2020, nous nous voyons dans l'obligation de réitérer nos demandes et sommes en attente de propositions dont nous attendons tous les éléments concrets (propositions écrites et détaillées) :

- Des contrats de 9 mois renouvelables ou des contrats de 12 mois non renouvelables, pour que les vacataires puissent bénéficier des ARE.

- Des informations précises sur les taux de revalorisation des salaires et leur date d'application.

- Des précisions sur le protocole COVID et l'indemnisation des agents contractuel en cas de maladie.

Les vacataires continuent donc à se concerter et restent ouverts à la négociation qui ne vient que de débuter; nous réaffirmons notre détermination à ne pas sacrifier nos convictions profondes, nos droits de travailleurs et notre dignité au profit de mesures en demi-teinte qui procèdent d'un nivellement par le bas.

Paris, le 08/09/2020 à

Les vacataires mobilisé.es de la Bpi

vacataires.mobilisees@gmail.com

Notre caisse de grève: <https://urlz.fr/dLOx>